

1940 et 1950 plus traditionnelles. J'ai été assez chanceux d'avoir été éduqué dans les années 1930 très radicales.

De plus, près de deux tiers des femmes étaient célibataires, alors que presque les trois quarts des hommes étaient mariés, leurs vues sur les carrières qui convenaient aux femmes étant naturellement influencées par les activités de leurs femmes, dont la plupart ne travaillaient pas. Selon le groupe de travail, les femmes sont convaincues que les hommes ne font aucun cas de leur insatisfaction et de leurs préoccupations, et que l'égalité des chances les laisse tout à fait indifférents.

Pour ce qui est de la situation au gouvernement, je suis sûr que les députés ne se réjouiront pas d'apprendre qu'en dépit des efforts faits pour recruter des jeunes femmes intelligentes afin de combler des postes au gouvernement, plus de 98 p. 100 des cadres supérieurs sont des hommes. C'est ce qu'a révélé M^{me} Irene Johnson de la Commission de la Fonction publique au comité des prévisions budgétaires en général. M^{me} Johnson a indiqué qu'à l'heure actuelle, 20 postes sur 1,200 postes de cadres supérieurs étaient détenus par des femmes, comparativement à 9 sur 868, en 1973. «Statistiquement, il n'y a eu aucun progrès», a-t-elle révélé au comité.

[Français]

Madame Johnson a dit que la Commission avait très mal réussi à attirer des femmes compétentes à la Fonction publique. La Commission concentre actuellement ses efforts sur les femmes qui font déjà partie de la Fonction publique, mais cette démarche démontre que 25 femmes seulement auraient le potentiel requis pour occuper un poste au sein de la direction.

[Traduction]

La Commission a réussi à faire passer à environ 30 p. 100 le pourcentage de femmes inscrites au Programme d'affectation des cadres, une école de formation de cadres. Toutefois, 50 seulement des quelques 500 diplômés de cette école sont des femmes pour l'instant. M^{me} Johnson a déclaré qu'il y avait encore trop peu de femmes présentant des aptitudes suffisantes et prêtes à suivre le programme pour que des progrès soient réalisés à cet égard. «Il est difficile de réaliser des gains sensibles à partir d'un si petit noyau», a-t-elle déclaré. La discrimination à l'égard des femmes a pratiquement disparu dans les ministères, et les progrès devraient s'intensifier à l'avenir, a-t-elle déclaré.

Je le répète donc, monsieur l'Orateur, de tous côtés les témoignages concordent et réclament l'attention. Les progrès sont trop lents, et le gouvernement est fatalement responsable en partie de cette lenteur. Le ministre peut nous parler de nouvelles initiatives à venir. Mais quand? Il n'estime tout de même pas que la campagne qu'il a menée au début de l'année, par exemple, peut constituer une réponse satisfaisante au genre de défi que je décris cet après-midi? Quand prendra-t-on de nouvelles mesures?

Le ministre et ses collègues peuvent continuer à parler de droits humains, mais ils ne peuvent nier l'importance du bulletin publié par le conseil consultatif de la condition de la femme après une réunion à Vancouver, à la mi-janvier cette année, dont voici un passage:

Les principales recommandations formulées par les membres du conseil consultatif de la condition de la femme, lors de la réunion de Vancouver, visaient à la constitution d'une commission fédérale des intérêts et des droits humains. Voici le texte d'un télégramme qu'ils ont envoyé au ministre chargé de la condition de la femme, M. Marc Lalonde:

Le conseil consultatif de la condition de la femme condamne énergiquement l'inaction du gouvernement fédéral en matière de législation des droits humains. Dès juillet 1973, le comité a clairement défini la nécessité d'une telle loi comme prioritaire, et en

Statut de la femme

décembre 1973, cette priorité a reçu une approbation de principe du cabinet. Jusqu'à présent, le gouvernement s'est contenté de promesses qui n'ont pas eu de suite. Le conseil consultatif de la condition de la femme exige la présentation immédiate d'une loi sur les droits humains».

Je puis dire en toute modestie, monsieur l'Orateur, que dès l'hiver 1973, et de nouveau en mai 1973, j'ai proposé la constitution d'une commission des droits humains dont l'importance me paraissait fondamentale pour réaliser l'égalité de la femme et assurer l'égalité dans un certain nombre d'autres domaines au Canada. Je ne veux pas dire que c'est un jeu d'enfant de présenter une loi efficace sur les droits humains. Mais je signale au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et au ministre de la Justice (M. Lang) que c'est le gouvernement qui a exprimé des espoirs en ce sens—et des engagements ont été pris il y a plus de deux ans—et que le ton du message du conseil consultatif de la condition de la femme laisse clairement entendre qu'il n'est plus question d'accepter le laisser-faire et les retards à l'infini.

Les Nations Unies ont déclaré 1975 Année internationale de la femme. Le Canada participe à la campagne de promotion organisée à cette occasion, mais je pense que nous avons encore beaucoup à faire pour pouvoir dire que nous participons véritablement de l'esprit qui anime cette campagne. C'est une responsabilité que chacun de nous individuellement doit assumer. Et, en tant que députés, notre fardeau est encore plus lourd. Cette tâche est la plus lourde pour ceux qui occupent les banquettes ministérielles. C'est une tâche qu'aucun d'entre nous ne peut esquiver. Certainement pas les ministériels. La cause de l'égalité se porterait beaucoup mieux si le gouvernement cessait de prétendre que les choses vont bien et qu'il accomplit tout ce qu'il y a à faire en ce domaine.

● (1620)

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, aujourd'hui il est question du bill C-16, un bill omnibus qui porte sur la situation de la femme et qui prévoit les changements à faire dans les lois actuelles soit, la loi de l'assurance-chômage, la loi électorale du Canada, la loi sur l'immigration, et la loi sur la défense nationale relativement aux organisations de cadets féminins.

Chaque fois que je viens à la Chambre des communes, je vois le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) portant le macaron de l'année internationale de la femme où on peut lire «Pourquoi pas?». Quand je regarde ce que le gouvernement a fait sur le plan législatif suite aux recommandations de la Commission Royale sur la situation de la femme pour mettre fin aux injustices dont les femmes sont l'objet dans notre pays, je pense qu'il serait plus juste que le ministre arbore un macaron demandant «Pourquoi s'en faire?» au lieu d'un macaron où on peut lire «Pourquoi pas?».

Le gouvernement ne peut guère se vanter de ce qu'il a fait pour éliminer la discrimination fondée sur le sexe. La triste vérité, c'est qu'en dépit des promesses des discours du trône et des platitudes que nous sert le ministre, les femmes du Canada font toujours l'objet de distinctions injustes dans les offres d'emploi, la position et le rang professionnels, le salaire et dans les lois actuelles tant au niveau fédéral que provincial. Elles font également l'objet de distinctions injustes à Fonction publique même et dans ses activités.

Il est déplorable que les législateurs aient été si lents à réagir quand les femmes ont réclamé l'égalité dans notre société. Le gouvernement actuel n'a jamais considéré